

LOIS DE NAVIGATION

Un aperçu du débat qui eut lieu dans la Chambre des Communes, le 31 ultimo, doit, il nous semble, convaincre les plus incrédules que le sort des lois de Navigation anglaise est fixé. Il est impossible, il n'est pas même probable, que ce grand ouvrage ne soit pas achevé pendant la présente année. La presse d'autres affaires—le désir d'éviter, autant que possible, dans cette session, la dernière du parlement actuel, l'agitation de questions sur lesquelles il pourrait exister une différence d'opinion dans la chambre—le désir que ressentent naturellement les ministres d'être témoins de l'effet qu'aura sur les intérêts mercantiles la suspension temporaire et partielle de ces lois—toutes ces circonstances réunies font peut-être que ce changement n'aura pas lieu cette année, mais à moins qu'il n'y ait—ce qui est fort invraisemblable—dans une autre session, un changement dans la position des partis qui fasse dominer les protectionnistes dans les conseils de la nation, on ne peut s'attendre que ces lois continuent plus longtemps à être en existence.

Le débat auquel nous avons déjà fait allusion montre clairement que les membres du grand parti qui a lutté avec tant de succès pour soulager le pays des entraves qui pesaient sur son commerce, se sont encore unis, et sont déterminés à braver le monopole du propriétaire de vaisseaux, et toutes les énergies vont être employées pour cette fin. Le ministre, autant que nous pouvons en juger, ne paraît pas non plus n'être pas disposé à obéir à leur influence. Ni lui, ni aucun de ses collègues, n'ont prononcé un seul mot en faveur de ces lois, qui tout dernièrement étaient encore presque universellement considérées comme un monument éternel de la sagesse de nos ancêtres; il s'excuse même en alléguant les difficultés qu'il aurait rencontrées, de ne les avoir pas abrogées tout-à-fait, au lieu de les suspendre simplement.

Nous croyons de notre devoir de mettre encore ce sujet devant nos lecteurs, parce que, lorsque nous avons commencé à agiter le rappel ou la modification des lois de Navigation, nous avons été, à plusieurs reprises, par le canal de l'organe du Gouvernement, informé que nos demandes et celles du Bureau du Commerce de Montréal, étaient "déplacées," "déraisonnables et absurdes" et que le "rappel de l'Union et des lois de Navigation" devait être mis dans la même catégorie. Plusieurs personnes, nous le savons furent influencées par ces déclarations emphatiques—venant d'une plume qui alors était très estimée par le public commercial—et pensèrent bonnement que toutes les représentations que la colonie pourrait faire à ce sujet, seraient inutiles. Mais nous sommes qu'elles sont maintenant démenties.

Les extraits suivants des discours de la Chambre des communes, mettront nos lecteurs en possession des opinions des membres du parti du free-trade :

M. EWART dit qu'il voudrait appliquer les doctrines du free-trade non seulement à l'importation des céréales, mais aux lois de Navigation, qui pesaient lourdement sur le commerce, fardeau imposé dans un temps de barbarie, et qui ne peut convenir à un siècle civilisé. Elles étaient aussi anciennes que les jours d'Henry VII, et elles avaient été adoptées par le protecteur; mais elles ne convenaient pas au temps présent.—Il voterait pour la suspension temporaire de ces restrictions et il regretterait même qu'elle ne fut que temporaire.

M. HUXBY dit, que, par rapport aux lois de navigation il s'attendait certainement à une exposition plus libérale de la part du ministère. Il était tout à fait impossible à celui qui lisait les procédés des citoyens de Montréal et des autres colonies à ce sujet, de croire que le gouvernement pourrait longtemps maintenir l'autorité de

la mère patrie sur quelques-unes de ces colonies, si elle les privait, comme elles étaient privées maintenant par les dispositions restrictives des lois de navigation, des moyens nécessaires au transit libre et prompt de leurs produits sur le marché anglais. On avait été aux Colonies ce qu'on considérait comme une protection, et le moins que nous pouvions faire maintenant pour elles, c'était de les mettre en état d'exporter leurs produits sur nos marchés, moyennant un transport peu coûteux. Il pensait que cette question était digne d'occuper l'attention du gouvernement et de la chambre.

M. ROEBUCK dit que le noble lord devrait considérer que c'est le fret trop élevé qui empêche l'importation des céréales. Qu'est-ce qui empêche d'importer à bon marché? les lois de navigation. Il était clair que le moyen d'effectuer cet objet était d'abolir les lois de navigation.

SIR C. NAPIER dit qu'il était parfaitement persuadé que si les lois de navigation étaient entièrement abolies, il y aurait beaucoup plus d'efforts et d'entreprise chez les marchands, qu'il n'y en a à présent. Il pourrait dire aussi que les marins de ce pays auraient plus de protection, seraient mieux payés et mieux traités, de même que nous pourrions construire de meilleurs vaisseaux que nous n'en avons actuellement. Il espérait que le noble lord viendrait bientôt avec un bill pour abolir entièrement les lois de navigation, et qu'elles ne seraient jamais rétablies.

Ces sentiments furent appuyés par des observations de la part de M. Bright, et M. Brown, marchand bien connu de Liverpool, et du nouveau membre pour South Lancashire, et bien faiblement contredits par quelques-uns des protectionnistes, à l'exception de lord George Bentinck qui défendit hardiment les principes des lois de navigation et censura les ministres de Sa Majesté, pour avoir suivi les doctrines des économistes. S'il eût été ministre, il proclamait qu'il aurait suivi une conduite toute différente: il aurait perdu tous les économistes avec les accepteurs et les regrattiers qui tiennent leurs articles à des prix trop élevés. Avec de tels avocats, nous pouvons en toute sûreté prédire la prompte abolition des lois de navigation.

Dans une affaire d'une importance aussi vitale pour la colonie que le rappel des lois de navigation et l'ouverture de St. Laurent aux vaisseaux étrangers, il ne serait pas bon d'être trop confiant, et, espérons qu'avant peu il y aura quelque manifestation décidée dans toute la province—que l'on fera connaître cette opinion à notre législature—et que notre législature pressera ces incursions auprès du parlement anglais. Si l'on adopte cette démarche, nous sommes assurés d'obtenir la victoire: ainsi les moyens de succès sont entre nos mains.

En faisant appel au parlement britannique pour la concession que nous demandons, nous avons certainement des réclamations qui seront regardées comme possédant un grand poids. Notre dessein n'est pas de les établir de nouveau et d'arguer la question générale, avec laquelle ceux qui ont lu nos colonnes doivent être familiarisés, mais en outre, les motifs particuliers sur lesquels nous appuyons spécialement, sont la cessation soudaine de la protection sur laquelle nous avions toute raison de calculer pour le temps spécifié par l'acte passé dans la dernière session du parlement impérial. Qu'on ne comprenne pas que nous ayons intention de censurer la conduite du parlement anglais en suspendant cet acte: Loin de là, nous devons, de concert avec nos sujets britanniques, non seulement acquiescer, mais même y applaudir. Mais nous ne pouvons fermer nos yeux sur le fait que, si l'on ne nous accorde pas ces demandes, notre commerce est dans un grand danger—une grande partie de nos produits, et la principale partie de ceux des Etats-Unis, qui, sous un système parfaitement libre passeraient à travers nos eaux, seront envoyés par les canaux des Etats-Unis à New-

York. Tout le monde sait que l'année dernière, si ce n'eût été des obstacles qui existaient alors, une grande partie des produits du Canada aurait été transportés par cette dernière route au lieu de l'être par le St. Laurent, et des circonstances semblables pourrnt fort bien arriver lorsqu'il n'existera aucun autre empêchement légal. Il serait difficile d'exagérer le tort que notre pays aura à souffrir, si nos canaux deviennent hors d'état de lutter avec ceux de nos voisins: et quoique nous soyons persuadés qu'avec la liberté prfite que nous demandons, nous pourrions recueillir, nous ne sommes pas également rassurés si nos restrictions sont entravées par des fardeaux et des restrictions de toutes sortes. Tous ceux qui ont étudié le sujet admettent que nous ne devons pas épargner à nos rivaux même le plus léger avantage, et que dans la lutte que nous avons à soutenir, la partie au moins devrait être égale. C'est le devoir du gouvernement et de tous ceux qui sont intéressés au bien-être futur de cette province, e nous assurer cela.—Traduit de l'Economist.—(Minerve.)

LA PROCAINE MALLE ANGLAISE, Par le Steamer de Boston du 1er d'Avril 1847 SERA CLOSE AU Bureau de Poste de Montréal, LE 27 DU COURANT A 7 HEURES P. M. Les journaux doivent être livrés à 5 heures.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREA, 12 MARS 1847.

LE GOUVERNEMENT DES COLONIES.

Le gouvernement des colonies devient de plus en plus l'objet de l'attention générale en Angleterre. On commence à étudier avec intérêt leur histoire, leur situation, leurs besoins; afin de pouvoir régler leur gouvernement à venir, sur les besoins de l'époque et les exigences de leurs positions. Les opinions exprimées dernièrement par la presse anglaise sur ce sujet sont marquées d'un cachet de libéralisme politique, qui ne peut que réjouir tous les hommes bien pensants des colonies. Elles consistent étrangement avec les vieilles maximes gouvernementales qui ont tant retardé les progrès des pays dépendants de l'Angleterre, et aussi avec les notions absurdes d'absolutisme et d'arbitraire, que la plupart des journaux anglais et du Canada continuent de vouloir propager, en dépit des progrès de la saine raison et contre les vrais intérêts et des colonies et de la métropole elle-même.

L'article suivant traduit du Times de Londres, est la preuve de ce que nous avançons aujourd'hui. Le grand journal métropolitain, l'organe, nous pourrions dire, infaillible de l'opinion publique en Angleterre, prie du gouvernement des colonies, en des termes qui, certainement, doivent paraître peu orthodoxes à des journaux comme la Gazette de Montréal, le Times et le Morning Courier de cette ville.

Le Times de Londres réclame pour les colonies la même liberté politique et commerciale dont jouit le peuple anglais; c'est selon ce journal, un droit inhérent à la qualité de sujet anglais et qu'on ne peut lui refuser nulle part et en aucun temps.

Mais lisez l'article:

"Parmi les axiomes que le ci-devant premier ministre s'est contenté de prononcer mais qu'il n'a jamais voulu mettre en pratique, aucun fut plus vrai, et n'a autant de valeur théorique que celui-ci: "Que toutes les colonies doivent être traitées comme si elles étaient parties intégrantes de l'empire." Comme une simple maxime, elle dénote un merveilleux progrès dans la science de gouverner depuis le jour, où le plus éloquent des orateurs et le plus patriotique des ministres anglais, déclarait emphatiquement que la gloire et la puissance de l'Angleterre serait éteinte si une de ses colonies se permettait d'établir un fer à cheval sans sa permission. Mais si admirable que puisse être cet axiome, envisagé sous ce point de vue, ne doit-il pas nous inspirer un profond regret, quand nous réfléchissons que l'esprit de libéralisme qu'il respire, n'a jamais été introduit dans le corps malade de notre politique coloniale. De grands mots ne sont qu'une pauvre compensation pour des privations réelles; et entendre dire par des membres distingués du parlement anglais que les colonies sont parties intégrantes de l'empire, est un dédommagement bien peu satisfaisant pour la négligence et l'inaction auxquels on condamne la majorité des colons. S'ils sont parties intégrantes de l'empire, ils ont droit au moins à cette attention polie qu'on n'oserait refuser aux pétitions d'aucun comte anglais ou aux représentations d'aucune baronnie irlandaise. Ils ont droit à une abolition totale et immédiate de ces griefs fâcheux, absurdes et vexatoires, qui étouffent leur commerce et leur industrie, d'autant plus que le poids des restrictions commerciales est tombé des épaules de la mère-patrie.

Ils ont droit en outre, à l'honneur d'être gouvernés par des hommes de capacité, d'expérience et de sagacité, au lieu d'être le jouet des caprices de gouverneurs hautains et vaniteux et la victime des expériences d'hommes ignorants et incapables. Enfin ils peuvent réclamer comme un droit l'établissement d'une connexion plus immédiate, des communications plus intimes entr'eux et l'Angleterre que celles qu'ils ont aujourd'hui à travers le bureau colonial de Downing street.

Nous devons considérer nos colonies sous deux points de vue: le comme des pays déjà en partie établis; et le comme devant recevoir dans l'avenir de nombreux sujets d'Angleterre. Sous les deux points de vue, elles sont d'une grande importance, sous le second surtout. Mais de quelque manière que nous les considérons, c'est un devoir impérieux pour nous d'écouter leurs représentations et de redresser leurs griefs. Les colons nés dans l'Australie et le Canada ont hérité de leurs ancêtres des mêmes notions d'indépendance et d'ambition qui distinguent leurs co-sujets d'Angleterre. La distance ou le climat n'ont pas du tout altéré ou diminué cet esprit d'entreprise et de patient travail des premiers habitants qui ont abattu les forêts vierges de l'Amérique et lancé sur ses lacs et ses rivières, leurs stables embarcations. Pour eux, comme pour nous, une dépendance ignoble et inactive est intolérable. Ils ne repoussent pas la souveraineté de la Grande-Bretagne. Ils sont orgueilleux de leur titre de sujets anglais; mais ils sont mécontents d'une connexion qui leur offre la dépendance, sans ses avantages, et qui, tandis qu'elle les décore du non d'anglais leur refuse les droits et le même champ d'avenir et de prospérité dont jouissent les habitants de l'Angleterre. Ce sentiment sera sans doute partagé par cette grande foule d'hommes que l'état social en Europe, ou un esprit aventureux pousse vers les rivages du nouveau-monde. L'ardeur allumée dans les débats politiques et dans les spéculations commerciales d'une nation libre et opulente, l'amour de la liberté et de la franche discussion, le désespoir résultant d'abus découverts et mis au jour, de représentations dédai-

gnées, de commerce refoulé et étouffé; toutes ces circonstances se réunissent pour peupler nos provinces éloignées d'une race d'hommes pleins d'énergie et d'activité, que l'esprit de conciliation et de bon gouvernement peut faire des sujets loyaux et pleins d'attachement, mais que la négligence arbitraire et la maladministration peut tourner en mécontents et en rebelles déterminés. L'alternative est peut-être plus sérieuse qu'on ne le pense. On dit assez communément qu'un jour ou autre les colonies devront être indépendantes de l'Angleterre, et qu'il importerait peu quand ce jour viendra. Nous croyons, nous, qu'il importe beaucoup. Nous croyons que l'addition d'une autre puissance maritime à ceux qui existent déjà, ou l'annexion d'un vaste district maritime à une puissance qui est déjà grande et qui grandit chaque jour, n'est pas une chose qu'on doit regarder sans terreur. Quelques-unes de ces puissances peuvent être les espérances d'autres, nous n'anticipons pas avec une parfaite assurance l'arrivée de l'époque quand le blé, le coton et la toile cimeteront les extrémités de la terre par une paix indissoluble.

Nous croyons que pour des générations à venir, la nation qui pourra dicter ses propres termes, jouira de la paix la plus certaine; et que la nation qui sera la plus puissante, sera celle qui aura le plus grand nombre d'hommes et de vaisseaux, et la plus grande étendue de rivages maritimes sous sa domination. Pour cette raison, ent'autres, nous regretterions de voir hâter l'époque qui doit donner les évènements et les ports du Canada, de la Nouvelle-Hébrides et les bancs de Terre-Neuve, à une république ennemie ou à une fédération rebelle.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les rumeurs continuent. Rien cependant n'a encore transpiré. C'est tout de même un singulier état de choses que le présent; des ministres qui retiennent leurs places, quand elles ont été offertes à d'autres personnes, et qui chaque année, à la veille de rencontrer le Parlement cherchent à replâtrer le cabinet, et à radouber le vaisseau pour le quart-d'heure, pour le laisser ensuite battre la lame, tout le reste du temps.

Ce que nous déplorons le plus dans tout cela, c'est le désespoir et la méfiance que ce système inconstitutionnel tend à jeter dans l'esprit public. Comment! nous touchons à l'ouverture des chambres; les représentants du peuple vont être appelés de toutes les parties du pays pour examiner et discuter les mesures que les ministres responsables doivent soumettre au Parlement.

Les besoins de nos populations sont nombreux, et la Session Parlementaire, si courte qu'elle soit, entraîne de grandes dépenses à la Province. Que font nos ministres? Que font ceux qui sont largement rétribués par le peuple Canadien pour travailler à améliorer sa condition et soigner ses intérêts? Ce qu'ils font? Nous avons honte de le penser, nous rougissons de le dire. Ils travaillent à leur intérêt personnel. Il est à peu près notoire, que nos ministres actuels, au lieu de préparer des mesures d'intérêt public pour la prochaine Session, s'occupent entr'eux à un misérable trafic d'emplois, à se placer perpétuellement dans quelques grands offices, et à se débarrasser ainsi de la responsabilité de leurs actes. Qu'ils y prennent garde! La responsabilité des poursuites jusque dans ces positions permanentes et indépendantes qu'ils veulent se faire. Les principes constitutionnels ne sauraient sanctionner des choses aussi contraires à la justice et à l'honneur national.

Les ministres doivent porter jusqu'à la fin la responsabilité de leurs actes et quand ils ont tellement outragé l'opinion publique, violé les principes constitutionnels, négligé les intérêts du peuple, qu'une chute imminente les menace, certainement ils n'ont aucun droit d'importantes offices dans l'Etat. Autrement la moralité et l'honneur qu'on doit s'efforcer de conserver dans l'atmosphère politique, ne sont plus que de vains mots.

La politique elle-même n'est plus qu'une arène ou la grande et l'intrigue lutteront sans pudeur et sans frein. Pourquoi ne ferait-on pas ici ce que l'on fait en Angleterre? verrait-on là

paru derrière les boulingrins; il la perdait et la retrouvait selon les caprices des allées; enfin le massif du bosquet se ferma sur elle, et ne permit plus aux éclaircies de laisser luire un seul pli de la robe blanche aux yeux du pauvre Adrien.

Ce furent les séminaristes qui rejoignirent Adrien; un de ses amis intimes l'aperçut assis sous un arbre, les yeux fixes et tournés vers le bosquet où la jeune sœur s'était évanouie.

Nous te cherchons, Adrien, lui dit-il; depuis deux heures, je soutiens thèse contre ces messieurs; nous jouons à la Sorbonne; tu nous as manqué, toi qui est le grand casuiste de la maison. Tu sauras qu'on m'a traité d'hérétique; nous discutons sur la grâce; j'ai soutenu, moi, que l'homme ne péchait que par insuffisance de la grâce; je pense que si la grâce était suffisante, l'homme ne péchait jamais. Suis-je hérétique, Adrien?

Les séminaristes entourèrent Adrien; il était pâle comme un cadavre.

Messieurs, leur dit-il, si vous le permettez, nous parlerons de cela un autre jour; je me trouve mal...

Il n'eut pas besoin d'ajouter d'autre excuse pour se dispenser de soutenir thèse sur la grâce suffisante: son état de faiblesse était visible; on lui prodigua ces soins affectueux et fraternels qu'on trouve dans la vie du séminaire. Mais lui, cette fois, rougisait de ces soins, parce que la cause secrète qui les avait rendus nécessaires était une cause criminelle; il se vit contraint de mentir à Dieu et à ses frères; il leur dit qu'un passage subit de la chaleur au frais des arbres l'avait incommodé, qu'un peu de repos et la prière lui rendraient ses forces indubitablement. On trouva tout cela naturel: une voiture fut appelée; deux séminaristes y montèrent avec lui, on reprit la route de Paris.

La nuit qui suivit cette journée n'eut pas une heure de sommeil à donner au pauvre Adrien;

après les exercices du soir, il était resté en prière dans la chapelle; là, un peu de calme lui était revenu au cœur: le parfum mystique de l'encens et de la cire éteinte, la clarté religieuse de la lampe du tabernacle, les images des deux chérubins voilés de leurs ailes, le tableau vénéré de Saint Louis de Gonzague, tout dans cette chapelle le ramenait à des émotions qui lui étaient chères, à de séréniques souvenirs qui lui rafraîchissaient le sang. Après, il revit le dortoir où il s'était endormi tant de fois de ce sommeil tranquille que Dieu donne au chevet du juste; mais, cette nuit, Dieu semblait avoir abandonné Adrien. A peine le jeune séminariste fermait-il la paupière, qu'il était secoué brusquement sur son lit par une voix douce comme celle d'un ange, et cette voix, hélas! ne descendait pas du ciel; il priait, et ne priait que des lèvres; il collait son visage sur son chevet pour absorber toutes ses pensées en Dieu, dans une attitude de méditation qui lui était habituelle; alors il entrevoyait un horizon immense, sombre, inconnu, où tourbillonnaient des flots d'étincelles; le jour semblait se glisser par degrés sur ce fond de tableau noir comme la nuit.

Sur des vapeurs indécises comme celle de l'aube, sous des ombres transparentes comme le feuillage des acacias, flottait une image aérienne, un visage rose avec des cheveux blonds et des regards d'azur; puis la vision fluyait, l'horizon reprenait sa première teinte, des myriades de pâles étincelles tournoyaient encore dans l'infini. C'était la vision du délire; la prière était un œuvre morte, le sommeil ne venait pas.

Une semaine s'écoula avec des jours et des nuits troublés par les mêmes fantômes. Le jeudi ramena la promenade. Adrien revit le parc de Versailles; il s'écarta, comme la première fois, de ses amis; il s'assit dans l'allée de Trianon avec l'attitude désuée d'un homme qui attend. Rien ne parut. Le gazon était doux, l'air

enivrant, la lumière treine; mais tout ce passage lui semblait pâle et mort.

Son habit lui imposa trop de ménagement et de réserve pour qu'il fit se hasarder à questionner les personnes qui tournaient de ces petites formes, éparses dans l'bois, et qui paraissaient au fait des localités et es habitudes des promeneurs; car Adrien s'était d'abord abandonné à l'idée que les deux dames avaient leur domicile dans le parc, ou du moins qu'elles habitaient Versailles, et cette supposition, caressée avec complaisance, équivalait maintenant à une certitude. Il parcourut les longues allées, il fouilla le parc dans tous ses reons, dans tous ses massifs les plus secrets; il visita les deux Trianon, au pas de course; les galeries en étaient désertes, et l'introduit qui en explique les tableaux avait peine à suivre Adrien, car il n'écouait pas et ne regardait pas; il glissait sur le parquet poli. En sortant sur la terrasse, Adrien entendit une voix qui dit: Ce pauvre prêtre est fou. Le rouge lui monta au visage; il composa soudainement sa démarche, et se retourna vers celui qui avait parlé, il dit avec beaucoup de douceur: "J'en ai pas l'honneur d'être prêtre; je ne suis qu'à simple tourneur."

Une sorte de désespoir s'empara du pauvre Adrien; il avait donc hni, aux yeux du monde, les secrets orages de son cœur; il avait livré sa soutane à l'insulte du passant; son intérieur était donc à découvert; sa passion était écrite sur son visage. De quel front oserait-il maintenant se présenter devant ses supérieurs, et mentir; car ce n'est pas seulement la parole double qui fait le mensonge; le visage muet ment aussi lorsqu'il pond une expression contraire à l'état de l'âme et du cœur.

Ce jour-là, après le repas du soir au séminaire, le supérieur pri familièrement le bras d'Adrien, et l'entraîna dans cette petite allée du jardin qui aboutit à un fontaine.

— C'est donc jeudi prochain, mon cher enfant, lui dit-il, que vous entrez dans les ordres sacrés. Je vois, avec une grande joie, que vous avez, depuis quelque temps, cette gravité, cette tenue décente qu'exige votre sainte profession. Je vous observe beaucoup, Adrien, parce que je vous aime, et je vous félicite sincèrement d'avoir quitté ces allures de dissipation que vous portiez même dans le lieu saint. Ce n'est pas que j'aperçusse sous ces dehors un peu évaporés, quelque arrière-pensée mondaine; mais, croyez-moi, le reflet d'une pensée pieuse sied mieux au visage du lévite qu'une souris folâtre, tout innocent qu'il soit.

Le supérieur s'aperçut que des larmes coulaient sur les joues d'Adrien, et il ajouta:

— Ce n'est pas un reproche que je vous fais, mon cher enfant. Votre vie passée, quoique un peu étourdie, est pure; personne ne le sait mieux que moi, qui ai reçu tous vos aveux aux sacres tribunaux. En vous louant de vos résolutions présentes, ne croyez pas que j'incrimine votre conduite passée. Je ne vois, dans ce changement qui s'est opéré en vous, qu'une bonne inspiration venue d'en haut. Vous touchez à cette époque de la vie où vous devez vous dépouiller de ce qui reste en vous du levain du vieil homme; vous aller donner à Dieu, sans retour, votre âme et votre corps; vous avez dignement compris votre nouvelle position, vos nouveaux devoirs; j'en rends grâce à Dieu, pour vous et pour moi; ne pleurez pas, Adrien; vous êtes pur devant les hommes et devant Dieu. Adrien embrassa le supérieur, et se dirigea vers la chapelle du parc, en évitant avec soin toute autre rencontre, parce qu'il n'avait à échanger aucune parole qui fût digne de ses chefs, de ses amis, et de la sainteté du lieu.

Malgré toutes ces précautions, il fut abordé par un joyeux condisciple au retour de la chapelle.

— As-tu reçu tes ornements de Paris? demanda-t-il vivement à Adrien.

— Pas encore, répondit Adrien avec hésitation.

— Mais qu'attendent-ils donc pour te les envoyer? Il faut écrire demain à l'économe de St. Sulpice; moi j'ai reçu les miens; ils sont superbes, trop beaux peut-être, pour un sous-diacre. Tu viens de les essayer; tu soutiens même un peu sous le bras; le drap est magnifique: je voulais la renvoyer à Paris pour faire corriger ce défaut; mais nous n'avons pas de temps à perdre; je souffrirai un peu pendant la cérémonie. Sais-tu qu'elle sera longue la cérémonie! On ordonna vingt-deux sous-diacres, quatorze diacres, dix-huit prêtres. C'est mon seigneur qui officie. Tu ne connais pas mon étoile?

— Ton étoile? non.

— Superbe, et toute en soie blanche; je te la montrerai demain au jour. C'est ma sœur qui l'a brodée.

— Tu as une sœur?

— Comment!...

— Ah! oui, tu as une sœur; c'est juste, je l'avais oublié.

— Que tu es heureux, toi, Adrien, tu oublie tout ce qui appartient au monde; tu ne songes qu'à Dieu; tu n'auras pas de peine à prononcer tes vœux; n'est-ce pas, dis?

— Oh! grâce à Dieu, j'espère que... Et toi, regrettes-tu quelque chose dans ce monde que tu quittes jeudi prochain?

— Moi, Adrien... que te dirai-je?... je ne sais pas...

— Tu regrettes quelque chose, tu n'est pas sincère envers moi; voyons, parle...

— Pas si haut! on peut nous écouter... Mon Dieu! comme tu me regardes, Adrien!

— Voyons, voyons, parle-moi, parle-moi, que regrettes-tu?